

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 02/05/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO. P GUILLE-
BEAUX (CD)

Absents excusés : S. PILLEMONT (CDA), MME RUPERT.,L.
JOUBERT (vice président), P. DUPIN.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel
devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de
7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la
notification de la décision contestée, dans les conditions prévues
par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

FORFAIT DANS LES 3 DERNIÈRES JOURNÉES DE CHAMPIONNAT

➤ Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches
remis compris, l'amende pour forfait est triplée pour toutes les
catégories (Annexe 2 du Règlement Sportif du District), mais
en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :

- 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,
- 150 € dans les autres Divisions.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

U14

D2-B DU 15/04/2023

52452.2 VERSAILLES 78 FC 4 / VOISINS FC 1

La Commission vous rappelle que si la FMI ne fonctionne pas, ou
rencontre un problème, une feuille de match papier doit être
établie.

**1ER RAPPEL
SENIORS**

D3B

50266.2 VELIZY ASC 1 / MAULOISE US 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

FUTSAL

D1-U

LA TOILE 2

La Commission, rappelle qu'il résulte de la jurisprudence fédérale, que
*dans le cas où une équipe a été déclarée forfait contre une équipe
qui, plus tard dans la saison, a été déclarée forfait général, le
forfait de ladite équipe reste compris dans le décompte des for-
faits pouvant entraîner un forfait général.*

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/05/2023

U18

D1-U

50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

A JOUER LE 18/05/2023 A 20H

SENIORS

D4-A

50396.1 BREVAL LONGNES FC 1 / VINSKY FC 1

A JOUER LE 20/05/2023

U14

D4-C

53223.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / CARRIERES S/SEINE US 2

D4-D

53529.2 VSCI 1 / ENT. MAULE - MAREIL 1

A JOUER LE 21/05/2023

U18

D3-A

54437.2 BREVAL LONGNES F.C. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2

U16

D4-A

52903.2 MUREAUX O.F.C. LES 3 / AUBERGENVILLE F.C. 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

**LA COMMISSION DEMANDE AUX DEUX CLUBS DE SE METTRE
D'ACCORD SUR UNE DATE EN SEMAINE.**

D5-A

53799.2 VAUXOISE ES 2 / INTERFOOT 78 1

CRITERIUM DU LUNDI

**COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE LIBRE, LA COMMISSION
DEMANDE AUX DEUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD POUR
PROCEDER A LA SEANCE DE TIR SAU BUTS UN AUTRE JOUR
QUE LE LUNDI.**

CY DU 17/04/2023

60701.1 VOISINS FCA 1 /CHANTELOUP LES V. US 1

45 ANS

POULE-A

54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54253.2 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / GARGENVILLE/LAINVILL 1
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54260.2 BONNIERES FRENEUSE 1 / VAUXOISE ES 1
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE B

54309.1 ABLIS SUD 78 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
54328.2 VILLEPREUX F.C. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54348.1 MAULOISE U.S. 1 / MAUREPAS AS 45
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

DEMANDES SENIORS

D1 du 07/05/23

50003.2 LIMAY ALJ 1 / EPONE USBS 1

Demande du club de LIMAY ALJ de reporter cette rencontre à une
autre date, en raison de l'absence de joueurs à cette date (il fait
notamment référence à un précédent refus à cette date pour un autre
match).

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accéder à
votre demande.**

D3-A du 07/05/2023

50199.2 EPONE USBS 2 / VILLENNES ORGEVAL 1

Le club d'EPONE USBS demande un report de ce match au 21.05.23
car le match a été placé sur un week-end de 3 jours.

Refus de VILLENNES ORGEVAL.

La Commission maintient la date.

D4-A du 30/04/2023

50396.1 BREVAL LONGNES FC 1 / VINSKY FC 1

Suite à l'arrêté municipal sur les installations de BREVAL, le club
propose de jouer ce match le jeudi 18 mai à 20h.

Accord écrit de VINSKY FC.

La Commission dit match à jouer le 18/05 à 20h00.

D5-A du 23/04/2023

53799.2 VAUXOISE ES 2 / INTERFOOT 78 1

Suite à l'arrêté municipal sur les installations de VAUXOISE, le club propose de jouer ce match le jeudi 11 mai à 20h30.

Refus de INTERFOOT qui propose le jeudi 18 mai à 15h (jour férié).

Accord de VAUXOISE ES.

La Commission dit match à jouer le 18/05 à 15h00.

VAUXOISE ES

Le dimanche 7 mai, il a 2 rencontres SENIORS a domicile. Il demande à faire jouer son équipe 2 à 12h30 contre FONTENAY ST PÈRE AS 2 et son équipe 1 à 15h00 contre LIMAY ALJ 2.

Compte tenu du manque de dates de report possibles, la Commission donne son accord.

VETERANS

D4-A du 07/05/2023

51785.2 EPONE USBS 11 / BONNIERES FRENEUSE 12

Le club d'EPONE USBS demande un report de ce match au mercredi 17.05.23 à 20h car le match a été placé sur un week-end de 3 jours.

Refus de BONNIERES.

La Commission maintient la date.

D4-A du 30/04/2023

51811.2 BREVAL LONGNES FC 11 / CARRIERES GRES. FC 11

Suite à l'arrêté municipal sur les installations de BREVAL, le club propose de jouer ce match le dimanche 21 mai à 9h30.

Accord écrit de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission donne son accord.

D4-B du 04/06/2023

51867.2 MARCQ FC 11 / MAISONS-LAFFITTE FC 12

MARCQ demande la possibilité d'avancer cette rencontre au dimanche 21 mai car la mairie aura sûrement besoin du terrain.

Accord écrit de MAISONS-LAFFITTE.

La Commission ne peut donner son accord car il s'agit de la dernière journée de championnat et toutes les rencontres doivent se dérouler le même jour.

Elle vous invite à contacter la Mairie pour savoir si le terrain sera réellement indisponible et dans ce cas envoyer un document officiel. Si le terrain n'est pas disponible, il faudra alors trouver un terrain de repli, l'inversion n'étant pas possible puisque MAISONS-LAFFITTE reçoit déjà un match à 9h30.

U18

D3-A du 30/04/2023

54437.2 BREVAL LONGNES FC 1 / LES MUREAUX OFC 2

Suite à l'arrêté municipal sur les installations de BREVAL, la Commission dit match à jouer le 21 mai 2023 à 12H.

U14

D4-C du 07/05/2023

53223.2 MAISONS LAFFITTE FC 2 / CARRIERES S-S US 2

Demande du club de MAISONS LAFFITTE FC pour reporter cette rencontre en raison de la fermeture du terrain pendant les vacances scolaires..

La Commission dit match à jouer le 20 mai 2023.

D4-D du 27/05/2023

53557.2 V.S.C.I. 1 / PECQ US LE 1

Le club du VESINET S.C.I. demande d'avancer cette rencontre au mardi 23.05.23 à 18h30 pour éviter de jouer pendant un week-end de 3 jours.

La commission est en attente de l'accord écrit du PECQ.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A du 08/05/2023

58191.2 CARRIERES S/SEINE US 1 / VESINET S.C.I. 1

Le club du VESINET S.C.I. a demandé à pouvoir ré-inverser la rencontre, car les installations de CARRIERES S/SEINE sont indisponibles, et de reporter au jeudi 11.05.23.

Accord écrit de CARRIERES S/SEINE.

La Commission donne son accord.

POULE B du 08/05/2023

58206.2 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / GUYANCOURT ES 1

MAISONS-LAFFITTE demande à reporter cette rencontre au vendredi 12.05.23 car il y a 2 rencontres de programmées le 08.05 sur le même terrain, à la même heure.

La Commission est en attente de l'accord écrit de GUYANCOURT

MAISONS-LAFFITTE FC

Le club nous informe qu'il y a 2 rencontres de programmées en même temps et au même endroit les 8 et 15 mai 2023.

Une demande est en cours pour décaler une des 2 rencontres du 08.05.23. Mais il reste le 15.05.23 avec les matchs suivantes :

- **POULE B : MAISONS-LAFFITTE FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1**
 - **POULE C : MAISONS-LAFFITTE FC 2 / MONTIGNY LE BX AS 1**
- La Commission dit match POULE C MAISONS-LAFFITTE FC 2 / MONTIGNY LE BX inversé (MAISONS LAFFITTE restant équipe recevante (FMI).**

**INVERSION DE TERRAINS SUITE
FORFAIT AU MATCH ALLER**

U18

D1-U du 07/05/2023

50623.1 PLAISIROIS FO 1 / LIMAY ALJ 1

Demande de LIMAY pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que PLAISIROIS était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI

sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.

La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée

Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

U16

D1-U DU 16/04/2023

50757.2 LIMAY ALJ 1 / BAILLY NOISY SFC 1

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de LIMAY ALJ d'un avertissement et d'une amende de 30€.

La commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé)

SENIORS

D4-C DU 23/04/2023

50465.2 CELLOIS CS 1 / VALLEE 78 F.C. 2

Pris note du rapport de CELLOIS.

La Commission sanctionne l'équipe de d'un avertissement et d'une amende de 30€.

**DEMANDE DE RAPPORT
VETERANS**

D3-B DU 23/04/2023

51719.2 NEAUPHLE-PONT. 11 / RAMBOUILLET YVELINES 11

La Commission demande à NEAUPHLE RC un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D2-B DU 15/04/2023

52452.2 VERSAILLES 78 FC 4 / VOISINS F.C. 1

La Commission demande à VERSAILLES FC un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 25/03/2023

52581.2 VOISINS F.C. 2 / YVELINES SUD 1

RAPPEL : La Commission demande à VOISINS un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.